Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

Numéro du dossier : R-4110-2019 phase 2

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Conformité de la demande au cadre juridique et réglementaire en vigueur

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Hydro-Québec demande à la Régie de confirmer la justesse de la démarche entreprise à ce jour permettant d'identifier le raccordement par câble sous-marin des Îles-de-la-Madeleine via la Gaspésie avec l'utilisation de la centrale de Cap-aux-Meules en gestion de la pointe, en tant que solution privilégiée, pendant qu'elle poursuit les études techniques et économiques prévues dans le cadre de l'avant-projet qui devrait se terminer au début de l'année 2023.
À l'issue de l'avant-projet, Hydro-Québec indique que, le cas échéant, une demande d'autorisation du projet sera déposée à la Régie par Hydro-Québec dans ses activités de transport, et qu'elle procédera au suivi de l'avancement des travaux dans le cadre du prochain plan d'approvisionnement et de ses états d'avancement.
Pourtant, aux paragraphes 53 à 56 de sa décision D-2020-070, la Régie rappelait qu'aux fins de l'examen du Plan dans le cadre du présent dossier, en vertu de l'article 72 de la Loi, il était essentiel qu'elle dispose d'informations suffisantes relativement au scénario d'approvisionnement envisagé et qu'elle soit en mesure d'évaluer la stratégie du Distributeur relative au projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine au réseau intégré, ainsi que des scénarios alternatifs d'approvisionnement.
La proposition d'Hydro-Québec de faire approuver la justesse de la démarche entreprise, vraisemblablement jusqu'en 2023, préoccupe le ROEÉ compte tenu que la Régie ne pourra bénéficier des informations techniques et économiques essentielles à l'appréciation du projet et de ses alternatives dans le cadre du dossier d'approvisionnement présentement étudié en Phase 2.
Par ailleurs, selon sa lecture préliminaire de la preuve, le ROEÉ constate que l'approche réglementaire préconisée par Hydro-Québec ne respecte pas l'exercice en continuité par la Régie de ses compétences et responsabilités en vertu des articles 31, 72, 73, 74, 74.1 et 74.2 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01). Notamment, aux fins de l'exercice de ses compétences, la Régie approuve le plan d'approvisionnement et autorise des immobilisations et des investissements. La Régie ne fournit pas des pré-approbations de « solutions à privilégier » de sorte à tronquer son étude du plan et le choix des solutions à retenir.

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

La proposition d’Hydro-Québec aux fins de la présente phase aurait pour effet pratique de soustraire le projet de câble
sous-marin à l’approbation de la Régie de l’examen du plan d’approvisionnement 2020-2029, en dérogation à l’article 72 de la Loi, et donc d’empêcher un examen suffisant des approvisionnements pour les Îles-de-la-Madelaine dont Hydro-Québec demande l’approbation dans le présent dossier (voir notamment B-0106, tableaux 5.1 et 6.2). Le ROEÉ soumet que, ce faisant, laRégie se trouverait dans l’incapacité d’exercer pleinement sa compétence exclusive de surveiller les opérations d’Hydro-Québec afin de s’assurer que les consommateurs aient des approvisionnements suffisants et paient selon un juste tarif. De plus, cela ne permettrait pas à la Régie de respecter l’article 5 de la LRÉ, et notamment les exigences d’assurer la « satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable ».
À la lumière de ses analyses plus approfondies, le ROEÉ soumettra des recommandations afin de permettre la poursuite dudossier dans le respect du cadre juridique et réglementaire en vigueur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

Le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec à ce sujet, administrer une preuve et formuler ses recommandations à la Régie en conséquence.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Incertitudes entourant la solution privilégiée et absence de plan alternatif

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

À la lecture de la proposition d'Hydro-Québec (B-0204), le ROEÉ constate que, même après plusieurs années depuis le début de l'avant-projet en lien avec le raccordement, un niveau élevé d'incertitude persiste quant à la solution privilégiée par Hydro-Québec, qui indique entre autres que :

- « Ce n'est toutefois qu'à la fin de l'avant-projet que le Distributeur sera en mesure de confirmer la solution technologique qui y sera implantée. » (B-0204, p. 6);
- « Le dimensionnement du scénario retenu à la suite de l'avant-projet est donc toujours susceptible de varier et d'être optimisé au moment de la concrétisation du projet, notamment en fonction des contraintes techniques et de la disponibilité des équipements dans le marché. »; (B-0204, p. 11)
- « Plusieurs étapes de l'avant-projet devraient de nouveau être réalisées, incluant les relevés sous-marins pour le nouveau tracé, la conception des postes et du renforcement du réseau en Nouvelle-Écosse, … » (B-0204, p. 13)
- « La sensibilité économique du raccordement par câbles sous-marins (scénario S-3) est quant à elle principalement liée à l'incertitude sur les coûts d'investissement à ce stade-ci de l'avant-projet. La poursuite des travaux de l'avant-projet permettra de réduire considérablement cette incertitude. » (B-0204, p. 24).

De plus, plusieurs risques persistent relativement à l'obtention des autorisations nécessaires à la solution privilégiée par Hydro-Québec (p. 32).
Finalement, le ROEÉ observe que les pistes d'optimisation indiquées par Hydro-Québec en soutien à sa solution privilégiée (B-0204, p. 33) laissent planer le risque d'un biais d'analyse préjudiciable à des investissements visant l'efficacité énergétique ou le harnachement de sources renouvelables locales.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le ROEÉ est préoccupé par l'absence de plan de contingence de la part d'Hydro-Québec dans l'éventualité d'une incapacité à mettre en œuvre la solution qu'elle privilégie. Le ROEÉ est d'avis qu'Hydro-Québec devrait avoir un plan alternatif afin de poursuivre la décarbonation des Îles-de-la-Madeleine advenant que la mise en œuvre de la solution qu'elle privilégie ne s'avérait pas possible. Le cas échéant, le ROEÉ considère qu'il serait opportun notamment de pouvoir compter dès maintenant sur une évaluation probante de la rentabilité des mesures d'efficacité énergétique en utilisant des coûts évités représentatifs du câble sous-marin."

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

En outre, il entend questionner Hydro-Québec à ce sujet, administrer une preuve et formuler sesrecommandations à la Régie. Il entend notamment reprendre son rapport d’analyse présenté enphase 1 (C-ROEÉ-0021), toujours pertinent en phase 2, et en faire une mise à jour.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet :

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets